

BASSIN BELLEGARDIEN | PAYS DE GEX

VALSERHÔNE

Des nouvelles rassurantes du maire après une suspicion de Covid-19



Régis Petit, réélu lors des élections, du 15 mars dernier, a connu un petit coup de mou. Archives photo Le DL/H.S.-V.

Lundi 6 avril, la mairie de Valsérhône a communiqué concernant la mise en place d'un lieu d'accueil et de consultations liées au Covid-19 au centre Jean Marin, mais aussi sur l'état de santé du maire de Valsérhône. En première ligne depuis le début de la crise et à laquelle s'ajoutait une campagne municipale coûteuse en énergie, Régis Petit s'était subitement mis en retrait depuis plus d'une semaine, pour laisser place aux directeurs des différents services ainsi qu'à ses collègues élus. Victime d'un gros coup de fatigue et d'une suspicion d'infection au Covid-19, Régis Petit s'est même rendu à l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois vendredi 3 avril pour des examens complémentaires, sans toutefois être dépisté. Rentré chez lui pour prendre du repos, le maire de Valsérhône semble être sur le chemin de la guérison. « Il a perdu quelques kilos, il suit actuellement un traitement mais son état de santé s'améliore de jour en jour », précise Patrick Perréard, adjoint à la sécurité et à la tranquillité publique. De quoi espérer un retour aux affaires dans les tout prochains jours.

VALSERHÔNE

Des travaux pour la fibre optique chemin des Gorges à partir du 13 avril

Le Chemin des Gorges, qui mène au tennis club de Bellegarde (TCBB) et à la discothèque de la Ranch des Gorges, fera l'objet de travaux d'installation de la fibre optique à partir de lundi 13 avril. De fait, la circulation sera modifiée et le stationnement interdit jusqu'au vendredi 1^{er} mai dans la zone des travaux. La circulation se fera en alternance sur chaussée rétrécie et la vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords du chantier.

FERNEY-VOLTAIRE

Un listing des commerçants qui travaillent pendant le Covid-19



La commune a recensé sur son site les commerces locaux qui travaillent et auprès desquels on peut toujours se fournir. Photo Le DL

La Ville de Ferney-Voltaire a recensé sur son site internet un tableau des commerçants ferneyens et des commerçants alimentaires habituellement présents sur le marché hebdomadaire. Les consommateurs sont invités à contacter directement les vendeurs pour prendre commande, et fixer le rendez-vous pour récupérer les denrées alimentaires commandées. Seuls les retraits de commande seront acceptés, afin de ne pas créer de files d'attente. Pour limiter la propagation du Covid-19, cette action mise en place en lien avec les commerçants du marché de Ferney, les commerçants et restaurateurs ferneyens, est limitée aux seuls consommateurs ferneyens afin d'éviter la circulation des personnes d'une commune à une autre. Les commandes de produits du marché s'effectuent auprès des commerçants alimentaires habituellement présents sur le marché hebdomadaire pour un retrait des commandes à Ferney-Voltaire le samedi matin. Date des premiers retraits de commande : samedi 11 avril. Les commerçants indiqueront aux consommateurs au moment de la prise de commande l'heure et le lieu de rendez-vous pour récupérer les produits le samedi matin.

Infos : www.ferney-voltaire.fr

Comment joindre la rédaction du Dauphiné Bellegarde & Pays de Gex ?

L'épidémie de coronavirus a contraint le journal à de profondes modifications dans son fonctionnement quotidien. Outre la réduction de pagination que vous avez sans doute constatée, notre agence est désormais fermée au public, l'ensemble des journalistes officient désormais en télétravail. Il n'y a donc plus d'accueil physique ou téléphonique depuis le 20 mars dernier, et ce jusqu'à nouvel ordre.

- Pour nous suivre sur les réseaux sociaux : Facebook : Le Dauphiné Libéré Bellegarde & Pays de Gex.
- Pour nous joindre : 55 bis, rue de la République, 01200 Valsérhône.
- Pour contacter la rédaction : ldlredbellegarde@ledauphine.com ou ldlredferney@ledauphine.com
- Pour le service abonnement : 0800 88 70 01, service gratuit et ouvert de 8 à 13 heures du lundi au vendredi et de 7 à 11 heures le samedi. Ou par mail à ldlgestionabod@ledauphine.com.
- Pour le service portage à domicile : ldlportagedl@ledauphine.com.

VALSERHÔNE

Saison culturelle terminée pour l'association Ar(t)abesques

L'association culturelle a dû se résoudre à supprimer la totalité de sa fin de saison. Une décision cruelle mais réaliste compte tenu de la situation sanitaire actuelle.

Comme il fallait s'y attendre, l'association Ar(t)abesques a été contrainte de supprimer purement et simplement sa fin de saison au regard de la situation sanitaire du pays et des directives données par les autorités. Son président Guillaume Tourrette explique : « Il fallait s'y attendre, la situation générale est là et nous avons été contraints de supprimer notre fin de saison avec un pincement au cœur tout de même car les spectacles programmés

étaient de qualité et nous sommes certains qu'ils auraient plu au plus grand nombre ».

Quant à un éventuel report de ceux-ci, Guillaume Tourrette ajoute : « Non cela n'est pas possible dans la mesure où la saison 2020/2021 est déjà bouclée et maintenant c'est le calendrier des associations partenaires qui prévaut sous réserve de l'évolution de la situation. »

■ Des suppressions importantes

En plus de nombreux spectacles, le tremplin "Donne de la voix" organisé en partenariat avec le conservatoire municipal de musique est également supprimé, de même que le festival La Marmaille au sujet duquel Guillaume Tourrette précise toute de même que « nous

ne voulons pas pénaliser notre jeune public, aussi nous allons essayer de programmer des spectacles jeunes en automne 2020, voir en 2021 ».

Du côté des finances, Guillaume Tourrette affirme que les abonnements et les places déjà réservées seront remboursés mais l'association ne subira pas de grandes pertes financières dans la mesure où aux cachets des artistes s'ajoutaient des frais annexes, transport, logement, location de matériel entre autres dont l'association fera l'économie : donc ceux-ci compenseront dans une large partie les dépenses des contrats.

Pour finir, Guillaume Tourrette conclut en ces termes : « Nous sommes tous déçus, car comme je l'ai déjà dit nous avons dû supprimer des beaux



Guillaume Tourrette subit, comme bien d'autres, les conséquences du Covid-19. Archives photo Le DL/H.S.-V.

spectacles et pour l'instant l'association se réunit en vidéoconférence et chacun de nous attend des meilleurs mo-

ments pour relancer notre activité. La situation est ce qu'elle est, nous n'y pouvons rien. »

Hervé SERRES-VIVES

VALSERHÔNE

Les bains publics de Bellegarde

Le groupe Mémoire de Valsérhône sort de ses archives une série de photos retraçant le passé de la ville. Découvrez, chaque semaine une vue d'ensemble et son territoire.

Après avoir raconté jeudi dernier l'histoire des Bains de Coupy, focus désormais sur ceux de Bellegarde, qui avaient été créés en 1932-33 rue Jean Jaurès, à la fin du mandat de Joseph Bertola. Le bâtiment cubique et en béton

avait été dessiné par les mêmes architectes que l'hôtel de ville (Kohn et Laverne). Il présentait les mêmes caractéristiques : des matériaux modernes (béton), une forme cubique et épurée privilégiant les lignes orthogonales. Les bains étaient au premier étage ; le rez-de-chaussée était occupé par les syndicats, puis la bourse du travail après la Seconde Guerre mondiale. Jusqu'à la fin des années 1950, peu de logements étaient équipés d'une salle

de bains ; les HBM construits dans les années 1930 sur le coteau de Beauséjour n'en possédaient par exemple pas. Les bains étaient donc très fréquentés, surtout en fin de semaine. Les premiers clients arrivaient en avance, animant la rue en attendant l'ouverture, parfois au dam des voisins qui souhaitaient encore dormir... Le temps de la douche était limité à celui d'un bain à 45 minutes. Les bains fermèrent vers 1988, M. Ducret fut le dernier employé.



Le bâtiment (ici à l'époque) a été réhabilité en un logement individuel. Photo groupe Mémoire de Valsérhône/M. MORAND

Le bâtiment a ensuite été occupé par l'association d'aquariophilie et par la bibliothèque sonore. Il vient

d'être réhabilité en un logement individuel.

Christophe VYT et Christian MARRER

DIVONNE-LES-BAINS

Bilan mitigé pour le conseil municipal des seniors

Le premier conseil municipal des seniors est né en 2015 (installé le 3 mars 2015) lors de la dernière mandature d'Étienne Blanc. Son premier président et initiateur a été le docteur Philippe Desjeux, qui l'a quitté en 2018. C'est désormais Pierre Andreotti qui préside cette instance, « en ayant émis quelques propositions pour accroître la satisfaction des membres. » Dans son rapport d'activité le CMS déplore le fait que le conseil municipal a légitimement craint d'être « doublé » et les conditions de collaboration auraient mérité d'être précisées d'emblée.

Ainsi la parole n'a pas été respectée avec onze femmes, cinq hommes (cinq membres désignés par le maire et la commission des affaires sociales) et une sous-représentation des hameaux. Absence également d'un secrétaire permanent au

près du président (charge assumée par le CCAS) et absence de rapport annuel synthétique d'activité. Néanmoins les quatre commissions (loisirs, urbanisme, lien social et communication/logement) créées dès le départ ont fonctionné, mais sans document de suivi des réalisations, sauf à consulter les procès-verbaux du conseil municipal.

De nombreux points à améliorer

Le bilan fait apparaître que concernant la problématique des seniors rien n'a été fait, en matière d'urbanisme des résultats ont été obtenus sur la voirie (trois trottoirs bisautés, bancs installés, talisage), pour le lien social une conférence a été bien fréquentée (bien que sans information préalable), tandis que le sujet de l'isolement des personnes a été abandonné pour des questions administratives. Enfin, le point positif a été enregistré par la commission communication qui a édité une brochure d'information complète « Vivre senior à Divonne-les-Bains ». Le rapport souligne l'engagement fort des membres du CMS, « en dépit d'un mode de travail faisant penser à celui de la Cour des comptes... »



Le conseil municipal des anciens, lors d'une séance de travail et d'un bilan intermédiaire. Archives photo Le DL/G.D.

Au final, les points forts et les

points faibles sont les suivants : nécessité de nommer un secrétaire au sein du bureau pour rédiger des procès-verbaux, suivre les actions et archiver ; absence de tout budget ; régler la communication entre le conseil municipal le CMS et la population et enfin présence semestrielle ou annuelle du CMS au conseil municipal pour un exposé d'activité.

Gérard DOUS

REPÈRES

➤ **Cinq objectifs et des échecs**
Le CMS s'est fixé cinq objectifs : permettre aux seniors de s'exprimer (ce qui n'a pas été le cas en raison d'un déficit de communication) ; dialogue entre autorités (pas de canal de dialogue établi) ; informer le CMS sur les projets municipaux et quérir son avis (des informations ont été données, mais sans consultation des aînés) ; faciliter les conditions de vie des seniors (oui, mais les propositions du CMS n'auraient pas forcément des suites ayant prévenu l'exécutif). Enfin promouvoir la participation des seniors à la vie de la commune.

ORNEIX

Le maire en colère contre les promeneurs qui ne respectent pas les règles de confinement et utilisent la véloroute

S'il s'était réjoui il y a quelques mois de voir promeneurs, piétons et cyclistes s'approprier très rapidement la portion ornésienne de la véloroute Gex-Ferney alors même que les travaux étaient encore en cours, le maire d'Orneix et vice-président de Pays de Gex agglomération, Jean-François Obez, n'affiche plus du tout le même sourire depuis quelque temps.

L'été est même très remoné. Car depuis le début du confinement pour contenir la propagation du coronavirus, cette voie verte draine de plus en plus de monde. On y

croise à toute heure de la journée des promeneurs avec parfois des enfants en bas âge. Ce qui est contraire à la règle du confinement. Une attitude que dénonce l'élu. « Je vais demander à la police municipale de faire plus de contrôles », confie-t-il. Et d'ajouter : « Je réfléchis à la décision de prendre un arrêté pour interdire le déplacement sur cette voie pendant cette période de confinement. Je vais réunir tout l'exécutif municipal dans les prochains jours pour se pencher sur ce sujet. »

La seule difficulté est que cette voie est aussi emprun-

tée par de nombreux Gessiens qui utilisent le vélo comme moyen de déplacement dans le cadre de leurs activités professionnelles, reconnaît le premier magistrat.

Des individus porteurs d'attestations non valides

D'une façon générale, Jean-François Obez tient à dénoncer le respect du confinement notamment sur tout le périmètre communal et l'élu y veille. « Il y a quelques jours, des jeunes venus d'une commune voisine jouaient une partie de basket sur le terrain de BMX », regrette encore l'élu et de conclure :



Cette voie verte est devenue un lieu de balade pour les familles, ce que déplore l'élu. Photo Le DL/M.I.

« J'ai eu un entretien avec les gendarmes cette semaine, ils m'ont dit que les gens se baladaient avec des attestations non valides. Il y a quelques jours, ils ont contrôlé un cou-

ple dans une voiture et ces derniers disaient carrément ignorer qu'il y avait une directive qui imposait le confinement. »

M.I.